ETAT DE VAUD



Journal de la fonction publique

N° 153 7 avril 2004 **Bimensuel**

Dans ce numéro



33 postes vacants.

8



Les chats de Denise Guignard.

11



Une nouvelle profession de l'administration cantonale: la logopédie, vue par Annette Martin-Monsel.

12



Les décisions de la quinzaine.

14

16



MEMENTO

Le Musée cantonal des Beaux Arts revisite l'oeuvre du peintre le plus aimé des Vaudois: Eugène Burand.



Francis Randin, chef du SAGEFI, et Pascal Broulis, chef du Département des finances, lors de la présentation à la presse des comptes 2003, le 5 avril, à la salle du Bicentenaire.

Comptes 2003: les recettes n'ont pas suivi

- Les raisons d'une prévision trompeuse
- Mesures correctrices sur les dépenses en 2004
- Les enjeux fiscaux du 16 mai

pages 3 à 7

www.vaud.ch fait peau neuve

a Cellule Web s'est offert un poisson d'avril tout sauf virtuel le 1er avril dernier avec la mise en ligne du site de l'Etat de Vaud complètement relooké après plus de deux ans de bons et loyaux services. Conçu comme une plate-forme d'orientation, le nouveau site du canton, entièrement réalisé en interne, offre un visage plus moderne. Dès la page d'accueil, l'Etat de Vaud se présente comme un fournisseur de prestations et d'informations, au service des citoyens. Le contenu du site a été réorganisé de fond en comble et un soin particulier a été accordé au

vocabulaire. Le menu de navigation, à gauche de l'écran, a été simplifié pour accélérer l'accès aux pages les plus demandées. Des informations, telles que les prestations par mot-clé, les communiqués de presse ou les sujets des prochaines votations, sont mises évidence au centre de l'écran. La colonne de droite permet d'accéder à d'importants dossiers ou chantiers, tout en laissant la possibilité de consulter les dossiers de chaque département. De nouvelles rubriques, telles que l'histoire du canton et la Feuille des avis officiels, ont été ajoutées.

D'ici l'été, une dizaine de pages thématiques seront ajoutées. Conçues sur le même principe que le Portail de l'eau, elles permettront à l'internaute d'accéder en un clic à la prestation qu'il recherche, sans devoir connaître le département ou le service concerné. Afin que le site continue à évoluer au plus près des besoins des collaborateurs et de ses visiteurs, la Cellule Web vous invite à lui transmettre commentaires et propositions d'amélioration. Car ce site est le vôtre!

http://www.vaud.ch



Cours: Atelier de création de marionnettes pour adultes. 5 soirées de 2 heures à Lausanne. Prochain cours en mai. Renseignements: Laurence Vassalli 079 471 34 50 ou laurence.vassalli@bluewin.ch.

A vendre: salle à manger chêne, orme massif. Table, 4 chaise, banc, vaisselier. 550. – frs. Tél.: 021634 56 28.

A vendre: service argenté de la marque «Christofle» comprenant 12 pièces de: couteaux, couteaux à dessert, fourchettes, fourchettes à dessert, cuillères à soupe, cuillères à dessert, etc., le tout pour 750.—. Renseignements au: 079 547 44 51.

A vendre: Ford Focus Édition spécial Collin McRae. Année 2000, expertisée du jour, 70'000 km. Prix: 17'000 CHF, à discuter. Tél.: 079 299 76 58. Photo disponible par e-mail: gregory.schwendeler@spen.vd.ch.

A vendre: Audi S3 quattro, 26'000 km, bleu métallisé, intérieur cuir alcantara bleu, 225 CV, excellent état, 04.2002, Fr. 43'550. – à discuter, Tél. 079-456.80.56 ou www.mypage.bluewin.ch/a-z/venteaudis3.

A vendre: Seat Leon Cupra R1.8, année 2002, noir métal., climatisation, 5 portes, installation radio complète, 28'000 km, jantes Millemiglia, 1^{re} main. Prix: frs 38'000.-, à discuter, Tél.: 079/256 11 20.

A vendre: Subaru Impreza turbo break, 220 CV, fin 1998, 115'000 km, bon état, climatisation, jantes spéciales et pot spécial, Fr. 16'000.–. Tél.: 079 697 28 28.

A vendre: moto Yamaha TDM 850 cm³, juillet 1999, expertisée, nombreux accessoires, 23'000 km, 6'500. – (à débattre). Tél.: 079 616 97 17.

A louer: à Verbier, appartements de 2 et 3 pièces dans chalets situés à 50 m des bus et du télécabine. Tél.: 079 279 06 87.

A louer: à Anzère, en colocation à l'année, chalet, bien situé, bas des pistes. Tél.: 079 757 87 83.



Éditeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Daniel Abimi, Michael Fiaux, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021 316 40 50

Fax: 021 16 40 52 E-mail: info.gazette@vd.ch **A louer:** golfe de St-Tropez, 2 pièces + couvert + jardin, 4 personnes, très tranquille et ensoleillé, vue mer bien dégagée, piscine et tennis gratuits, plage privée aménagée à 2 km, animations à proximité. Tél. 021 691 40 54.

A louer: jolie chambre pour étudiant, calme, verdure, train à proximité, à 20 minutes de Lausanne, pl. de parc à disposition, possibilité de prendre les repas, au sein d'une famille suisse et sympa. Tél.: 079 389 64 64.

Cherche à louer: couple cherche à louer appartement de 3,5 (minimum 73 m²) avec balcon, vue sur le lac à Pully. Loyer max. SFR. 1′700.– charges comprises + place de parc. Tél.: 079 545 73 12.

Cherche à louer: à la saison en hiver, région Champéry/Portes du Soleil, chalet ou appartement dans chalet, 4 chambres à coucher, de mi-décembre 2004 à Pâques 2005. Contact: philippe.gitz@polcant.vd.ch ou 076 306 50 33.

Cherche à louer: couple cherche à louer de manière urgente un appartement de 3 à $4^{1/2}$ pièces au centre de Lausanne. Tél.: 021 784 43 04 ou 079 447 55 69.

Cherche à louer ou acheter: j'offre 1000.– CHF à la personne/gérance qui m'aide à trouver, joli appartement/maison, non meublé, de suite ou dès le 1^{er} juillet 2004, 5 à 7 pièces, de préférence sur la Riviera ou Lavaux. La personne/gérance dont le renseignement aura donné lieu à la conclusion du bail de location/d'achat sera mise en bénéfice de ce montant par versement cash/en espèce. Tél. 076 366 36 15.

Recherche travail ou stages: jeune fille CH, 19 ans, baccalauréat, parlant français, allemand, anglais, bonnes notions d'italien et d'espagnol, active, sportive, volontaire, intérêt pour le social, domaines variés (sauf bureau – administration) libre de suite pour quelques semaines ou mois, info 079 285 01 82 ou esther.ind@bluemail.ch

STAGE DE SELF-DEFENSE – PENCHAK-SILAT

Défense sur saisie, défense sur frappe et technique au sol Dimanche 18 avril, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, à la salle de gym du Centre de la police cantonale, sortie autoroute ou direction Blécherette, 1014 lausanne. Prix 70.-Dirigé par jean-Michel Pinard, affilié et instructeur à la F.I.S.F.O. Pour tous renseignements et inscriptions:

Tél. 021 647 65 02 ou 078 723 11 10 - e-mail: pinard63@hotmail.com.

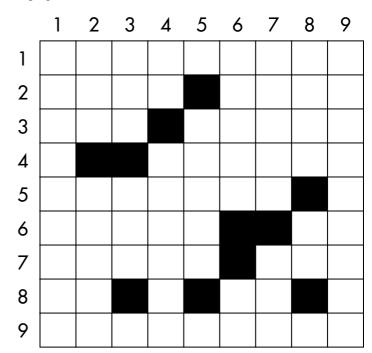
Mots croisés

Horizontalement:

- 1. Improvise sans bonheur.
- 2. Mal, très mal aimés. Battent pour séduire.
- 3. Il en sort un tas d'imprimés. La Chantal d'Économie Suisse.
- 4. Les députés sont payés pour le faire.
- 5. Elle était vraie, elle ne l'est plus.
- 6. Étaient en rouge le 8 mars. Peut être à laser ou à jet d'encre.
- 7. Elle peut être vaudoise ou arabe. Couleur de robe.
- 8. Le chef le donne. Doublement insignifiant.
- 9. Faire très, très mal.

Verticalement:

- 1. L'un des sept.
- 2. Eaux d'outre-Sarine. Faux nom.
- 3. Plus mince tu meurs. Dans un sens, c'est un piège.
- 4. Mieux vaut ne pas tomber dessus. Faux nom.
- 5. Ce qu'est la manoeuvre de mon rival.
- 6. Rêveur ailé. Pascal Broulis en rêve.
- 7. Son maire est Martine. Véhicule glissant.
- 8. De Berne, avant 1803. Exclamation.
- 9. Adopter un projet après de longs débats.



Revivez le Bicentenaire!

En 2003, le canton de Vaud a célébré le deux centième anniversaire de son entrée dans la Confédération helvétique en tant que canton libre et souverain. C'est sous l'intitulé vaud 2003.ch que se sont déroulées, du 19 février à la fin du mois d'octobre 2003, les festivités qui – battant le rappel de notre histoire et de nos spécificités – ont donné vie à ce Bicentenaire.

Durant près de neuf mois, la Fondation du Bicentenaire a organisé, soutenu ou suscité un nombre considérable d'actions dans tout le canton de Vaud, ainsi qu'en France et dans les cinq autres cantons qui ont rejoint la Confédération en 1803, soit Argovie, Grisons, Tessin, Thurgovie et Saint-Gall. grâce à la variété des manifestations proposées, à l'engouement du public et à la participation active de nombreuses forces créatrices du canton.

Images et récits du Bicentenaire, photos: Jacques Straesslé, textes: Olivier Meylan,

Format:
13x23,5 cm,
144 pages.
Disponible
dans les librairies vaudoises, ou
peut être commandé
directement aux Éditions

Tél.: 021 312 17 17, email: lausanne@editionsfavre.com, www.editionsfavre.com. Frais de port et d'emballage: Frs 3,50.





Diplôme exécutif en Action publique

Pour assurer la relève, l'IDHEAP propose, en coopération avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud, un nouveau diplôme destiné aux cadres supérieurs de l'Etat de Vaud et d'autres cantons: le diplôme exécutif en action publique (DEAP).

Ce programme est constitué de cinq modules de trois jours et d'un projet de chaque participant coaché par un professeur de l'IDHEAP.

Il se déroulera pour la première fois en août et septembre 2004 et nécessite des participants qu'ils puissent être libérés de leur tâche quotidienne pendant cette période.

Renseignements: www.idheap.ch < DEAP ou au 021 694 06 64. Inscription jusqu'à fin avril.



MON PO

Site de l'école cantonale d'agriculture de Grange-Verney

e retour des beaux jours nous invite à regarder par la fenêtre sans oublier celle de notre ordinateur avec l'arrivée d'un nouveau site, celui de l'une des deux écoles d'agriculture du canton de Vaud, celle de Grange-Verney. A la fois centre de formation des agriculteurs, des palefreniers, des écuyers et des employées en économie familiale, c'est aussi un domaine agricole qui abrite nombre de stations agricoles cantonales: la station de culture des champs, la station de protection des plantes, la station de zootechnie et le service de prévention des accidents.

A noter que l'école de Grange-Verney fonctionne aussi comme centre de congrès et héberge de nombreuses associations professionnelles.

École d'agriculture de Grange-Verney: http:// www.grange-verney.vd.ch

Urgence dentaire: numéro de garde

Al'instar du numéro d'urgence médicale proposé par les médecins du canton, la société vaudoise des médecinsdentistes (SVMD) ouvre une ligne téléphonique réservée aux consultations dentaires d'urgence valable sur l'ensemble du canton. En appelant le *021 213 77 77*, une infirmière spécialisée oriente le patient vers le médecin-dentiste de garde de sa région.



Prévisions

es prévisions conjoncturelles sont comme la météo: plus ou moins djustes, et d'autant moins justes qu'elles portent à plus long terme. Comme la météo, elles puisent dans une grande quantité de données, les font entrer dans des modèles complexes où elles interagissent, pour en sortir une description du futur probable. La connaissance des données déterminantes n'est jamais complète. Le serait-elle, d'ailleurs, qu'il resterait probablement une part aléatoire rendant impossible une prévision parfaitement fiable. C'est pourquoi il est à la fois vain et injuste de reprocher aux autorités vaudoises de s'être «trompées» dans les estimations de revenus inscrits en 2002 dans le budget de l'Etat pour 2003. Ces prévisions étaient fondées sur les meilleures analyses disponibles du moment (voir graphique p. 5).

es experts semblent d'accord pour dire que l'économie mondiale est lentrée dans une période d'accélération des turbulences. Personne ne sait si elle débouchera sur une dépression durable ou sur une reprise. La prudence commande de ne pas spéculer sur une improbable reprise. Le Canton de Vaud n'a aucune prise sur les mouvements de fond de la conjoncture économique. Il est dans une position plus périlleuse que d'autres du fait des dimensions de sa dette, qui le rendent très vulnérable à la moindre variation des taux d'intérêts. Même s'il n'y avait pas l'article 165 de la Constitution, et pas de programme de législature, et pas de planification financière, les autorités cantonales seraient contraintes d'agir rapidement pour réduire l'écart entre les dépenses qui montent et les recettes qui baissent.

₹hacun sent bien que l'exercice sera difficile, et probablement douloureux pour l'administration comme pour la population du canton. Il sera plus difficile encore, et plus douloureux, si la principale ressource des collectivités publiques, les recettes fiscales, devait diminuer. Les effets additionnés des deux projets soumis au vote populaire le 16 mai prochain, soit le paquet fiscal fédéral et l'initiative proposant la suppression de l'impôt sur les successions et donations, aboutiraient à une perte de quelque 300 millions de francs par année pour le seul Canton de Vaud, soit le dixième de ses recettes fiscales actuelles. Ce n'est vraiment pas le moment.

Laurent Rebeaud





Comptes 2003: l'effondrement des recettes

L'évolution défavorable des recettes fiscales replonge les comptes du Canton dans le rouge. Le Conseil d'Etat prend des mesures immédiates pour limiter les dégâts.

es comptes 2003 de l'Etat de Vaud présentent un déficit de 385,3 millions de francs, soit 228 millions de plus que prévu. Si la dotation budgétaire a été respectée pour les dépenses, les revenus, les recettes fiscales en particulier, n'ont pas répondu aux prévisions du budget. En application de la nouvelle Constitution, le Conseil d'Etat prendra des mesures d'assainissement pour 100 à 200 millions de francs dans le cadre du projet de budget 2005, ainsi que des mesures d'application immédiate pour prévenir un déficit excessif aux comptes 2004 (voir p. 6).

Dépenses: le budget est respecté

Les charges effectives (6,06 milliards de francs) sont inférieures de 1% aux dotations budgétaires, ce qui confirme la maîtrise accrue de l'administration dans l'utilisation du budget.

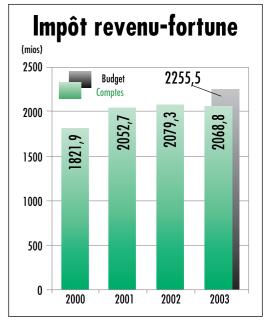
Revenus:

287 millions de moins que prévu

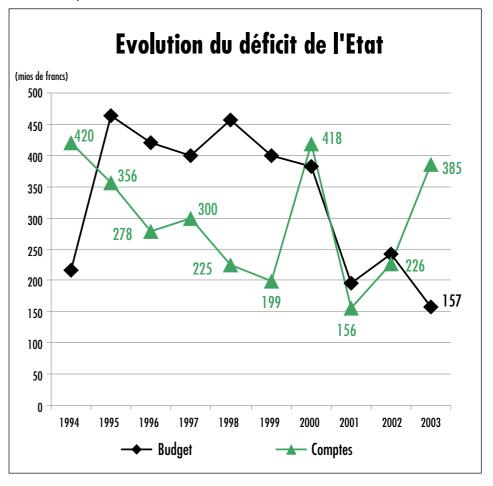
Les revenus 2003 (5,67 milliards de francs) sont inférieurs de 287 millions aux prévisions. En baisse pour la deuxième année consécutive, les recettes fiscales enregistrent même un manque à gagner de 312 millions par rapport au budget. Deux causes principales à cela: le passage au système annuel postnumerando pour les personnes physiques n'a pas produit l'effet financier escompté; tandis que l'absence de la relance économique annoncée en 2002 et 2003 a lourdement péjoré l'impôt des sociétés.

Progression des charges: 5,6 %

L'Etat voit ses dépenses progresser de manière préoccupante avec une augmentation de 5,6% par rapport aux comptes précédents. Toujours plus sollicité, le Canton doit faire face à une forte croissance démographique dans les secteurs demandeurs de prestations. Ainsi, l'enseignement, la sécurité, la santé et le social ont augmenté leurs dépenses de 236 millions l'an dernier. Résultats des impôts sur les personnes physiques depuis 2000. Le budget 2003 prévoyait une croissance modérée. Les comptes révèlent une forte régression.



Evolution du déficit au budget et aux comptes. La chute de 2003 entre le moment de la prévision et celui de la réalisation est comparable à celle de 1994.



Variation des charges par département entre comptes 2002 et comptes 2003 Sécurité et 28,4 environnement **Enseignement** 118.9 Institutions et -8,6 relations extérieures 1,2 **Justice** Santé et social 90,5 23.4 **Economie** Infrastructures 17,5 **Finances** 48.3 (en millions) - 20 20 40 100 120

Compte tenu du résultat 2003, les nouvelles dispositions constitutionnelles (art.165 Cst-VD) contraignent l'Etat à prendre des mesures d'assainissement en vue du prochain budget. Le Conseil d'Etat prévoit de maintenir les charges pour 2005 au niveau du budget 2004. En outre, il étudie un catalogue d'actions

portant sur les dépenses pour deux tiers et sur les revenus pour le tiers restant, qu'il présentera dans le cadre du budget 2005.

Le Conseil d'Etat a également décidé d'un moratoire sur les investissements, qui revient à bloquer ou à reporter une série de projets. Le détail est publié sur www.vaud.ch.

Evolution des prévisions conjoncturelles pour 2003 (%) + 2,5 + 2,0 + 1,5 + 1,0 + 0,5 0 - 0,5 Route au luis prévisions conjoncturelles pour 2003 (%) + 1,5 + 1,0 + 1,09 + 0,6 - 0,5 Route au luis prévisions conjoncturelles pour 2003 (%) + 1,47 + 1,09 + 0,6 - 0,3 Route au luis prévisions conjoncturelles pour 2003

La plupart des collectivités publiques fondent leurs prévisions budgétaires sur les pronostics du Business Economists Consensus, qui calcule une moyenne des chiffres annoncés par les principaux organismes compétents (SECO. KOK, CREA, CS, UBS, etc.). Le budget de l'Etat de Vaud, comme celui de la Confédération, était fondé sur des prévisions considérées comme les plus fiables en été 2002, qui annoncaient pour 2003 une croissance modérée d'environ 2%.

L'administration n'a pas failli

es comptes 2003 bouclent sur un résultat très décevant. Il coulera encore beaucoup d'encre à ce sujet. Il en sera longuement discuté. Des mesures devront être prises découlant en particulier des nouvelles dispositions de l'article 165 de la nouvelle Constitution. Elles sont très contraignantes, quelles que soient les interprétations qu'en donneront les uns et les autres en fonction des objectifs qu'ils poursuivent ou des sensibilités politiques qu'ils expriment.

Dans ce ciel noir et agité, lourd des turbulences à venir, brille cependant une petite lumière. Elle est là. Elle existe. Elle est porteuse d'espoir. Le budget 2003 tel que voté par le Grand Conseil prévoyait 6'115,2 millions de francs de dépenses. Les comptes bouclent sur un total de 6'056,6 millions, soit un écart de 58,6 millions, soit 1% du total des charges. Bravo!

Certes, le pessimisme de l'intelligence nous force à convenir que les charges ont progressé très fortement. Un accroissement d'une telle amplitude n'est pas tolérable dans la durée. Mais l'optimisme de la volonté doit nous inciter à relever que l'administration a été en mesure de faire preuve de discipline quant à l'utilisation des budgets dont elle a la responsabilité sur le plan opérationnel.

Ce premier pas va dans la bonne direction. Pourquoi?

I s'agit d'abord de considérer la question sur le plan éthique et moral. Nous ne devons en effet jamais oublier que nous ne sommes que les dépositaires des budgets que les élus du peuple nous ont confiés. Nous n'en sommes en aucun cas les propriétaires. Nous sommes redevables d'argent public provenant d'impôts et de taxes prélevés sur les revenus durement acquis, du moins dans la grande majorité des cas, par nos concitoyens.

Ensuite, sur le plan technique, sauf exceptions prévues par la Loi sur les finances, un dépassement budgétaire est un échec en terme de conduite, de discipline et de méthode. Respecter un budget, mettre tout en oeuvre pour ce faire, c'est témoigner de notre capacité à anticiper, à faire preuve de créativité. Il faut du courage pour renoncer, pour oser dire non, parfois aux autres, mais plus souvent à nous-mêmes, face à nos angoisses du moment, à nos tabous!

Enfin, nous devons accepter une évidence: depuis dix ans, la capacité de notre pays à créer de la valeur s'est fortement réduite. Durant les années huitante, les recettes fiscales pouvaient progresser de plus de 10% par année. Durant les années nonante, ces progressions se sont situées en moyenne aux abords de 5%. La tendance qui se dessine depuis le début de cette décennie montre que nous sommes sur une pente de 2%. Il ne faut plus compter sur un retour de la croissance qui viendrait résoudre tous nos problèmes. Mon propos n'est pas ici de tenter d'expliquer les causes d'une telle évolution, ni de proposer des mesures pour y remédier. Mais d'affirmer qu'il s'agit d'une tendance lourde et durable.

ans un tel environnement, le respect d'une dotation budgétaire ne procède pas du fétichisme des chiffres de quelques obscurs comptables. Plus simplement, il s'agit pour nous tous d'être intelligents, à savoir, comme le disait Jean Piaget, de témoigner de notre capacité à comprendre, à nous adapter et à créer.

Francis Randin



Corrections sur le budget 2004

Mesures immédiates

Les mesures énumérées ci-contre, décidées par le Conseil d'Etat le 31 mars 2004, visent à atténuer l'aggravation du déficit de l'exercice 2004 inscrit au budget. Elles tiennent compte de la régression des recettes fiscales révélées par les comptes 2003; il n'est pas certain qu'elles suffisent à atteindre les cibles inscrites pour cette année dans la planification financière.

Maintien des objectifs de la planification financière

La planification financière sera revue à la lumière des informations les plus récentes, en vue de la construction du budget 2005. L'objectif prioritaire du Conseil d'Etat reste d'atteindre l'équilibre pour le budget 2007.

La dégradation des recettes fiscales constatée pour 2003 indique que les prévisions de recettes inscrites au budget 2004 sont trop optimistes. Si aucune mesure supplémentaire n'était prise, et en partant de l'idée que les dépenses seront aussi bien maîtrisées qu'en 2003, le déficit 2004 pourrait atteindre un niveau largement supérieur à la prévision de 168 millions.

La plupart des mesures sont applicables immédiatement. Les principales mesures concernant le Département de la formation et de la jeunesse sont applicables à la rentrée scolaire d'août 2004. Elles pourront être reprises ou prorogées dans le budget 2005, en fonction de leur efficacité ou de leur degré de faisabilité.

	Dpt/ service	Mesure	Effet sur les charges	Effet sur les revenus	Effet sur le déficit
DSE	SG	Restrictions diverses	- 100'000		- 100'000
	PolCant	Restrictions diverses	- 360'000		- 360'000
	PolCant	Nouveaux radars	370'000	+ 600'000	- 230'000
	SESA	Réduction des subventions (c/3526)	- 2'000'000		- 2'000'000
	SES	Mandats	- 50'000		- 50'000
	SFFN	Réduction des entretiens (c/3146)	- 200'000		- 200'000
	SAT	Divers	- 300'000		- 300'000
	SPEN	Mandats	- 200'000		- 200'000
	SPEN	Revenus		+ 100'000	- 100'000
	SEVEN Revenus supplémentaires du patrimoine			+ 1'760'000	- 1'760'000
	Total DS		- 2'840'000	+ 2'460'000	- 5'300'000
DFJ	DGEO DG II	Modification d'environ 2,5% des taux de l'enveloppe pédagogique des établissements scolaires	- 8'500'000		- 8'500'000
		Gymnases: modification des taux de l'écu pédagogique	- 344'000		- 344'000
	DG II DG II	Formation prof.: regroupement des classes à petit effectif Diverses mesures à déterminer	- 583'000 - 971'000		- 583'000 - 971'000
	DGII	Autres mesures à déterminer	- 2'650'000 - 2'650'000		- 9/1 000 - 2'650'000
	Total DF,		- 2 630 000 - 13'048'000		- 2 630 000 - 13'048'000
DIRE	OAE	Fonds Interreg	- 100'000		- 100'000
	Chanc	Réduction de la Gazette	- 37'000		- 37'000
	Total DI		- 137'000		- 137'000
DSAS	SSP	Hospices / CHUV - mesures diverses	- 5'000'000		- 5'000'000
	SSP	Projet «soins palliatifs»	- 250'000		- 250'000
	SSP	Projet «alternatives à l'hébergement médico-social»	- 600,000		- 600'000
	SSP	Projet «petite enfance»	- 400'000		- 400'000
	SSP	Projet «lutte contre la pénurie de personnel»	- 150'000		- 150'000
	SSP	Projet «garage ambulances»	- 250'000		- 250'000
	SSP	Réduction de diverses subventions	- 1'700'000		- 1'700'000
		Autres mesures	-2'000'000		-2'000'000
	Total DS	AS	- 10'350'000		- 10'350'000
DEC	SG	Mesures internes	- 80'000		- 80'000
	SDE	Financement SECO de 2,5 ETP		+ 250'000	- 250'000
	SDE	Émoluments OCMP		- 150'000	150'000
	SDE	Marché du travail correction SECO	- 1'200'00	- 600'000	- 600'000
	SAGR	Mesures diverses	- 230'000	- 20'000	- 210'000
	SAGR	Diminution de subventions	- 285'000		- 285'000
	SAGR	Feu bactérien	- 120'000	- 60'000	- 60'000
	SAGR	Fermeture EFILM	- 288'000		- 288'000
	SVET	Réductions diverses	- 80'000	101000	- 80'000
	SEPS	Mesures diverses	-40'000	+ 10'000	- 50'000
	SELT	Correction recettes LADB		+ 300'000	- 300'000
	SELT SELT	Taxes de séjour Réduction d'aides et de subventions	- 897'000	+180'000	- 180'000 - 897'000
	Total DE		- 3'220'000	- 90'000	-3'130'000
	SR	Entretiens des routes cantonales	- 2'800'000	- 20 000	-2'800'000
DINF	SBMA	Entretien des immeubles	-3'200'000		-3'200'000
	SM	Études	- 200'000		- 200'000
	DPSI	Divers projets	- 1'000'000		-1'000'000
	Total DINF		- 7'200'000		- 7'200'000
DFIN	DFIN	Mise à niveau de plusieurs comptes de charges par rapport aux comptes 2003	- 567'000		- 567'000
	SG	Suppression de dons	- 47'000		- 47'000
	UID	Achats et maintenance	- 519'000		- 519'000
	ACI	Mandats	- 75'000		- 75'000
	ACI	Renforcement de la taxation	+ 500'000	+ 3'000'000	- 2'500'000
	SPEV	Formation	- 100'000		- 100'000
	SCRIS	Enquêtes 2004	- 5'000		- 5'000
	SIL	Forfait places de parc		+ 100'000	- 100'000
	SIL	Expertises immobilières		+ 5'000	- 5'000
	SIL	Projet tri et valorisation des déchets	- 250'000		- 250'000
	Total DFIN		- 1'063'000	+ 3'105'000	- 4'168'000
	Total Etat		- 37'858'000	+ 5'475'000	-43'333'000

Votations du 16 mai

Pourquoi le Canton s'oppose au paquet fiscal fédéral

a Suisse se prononcera le 16 mai prochain sur le paquet fiscal de la Confédération. Vaud et dix autres cantons ont déposé un référendum cantonal pour que le peuple se prononce sur la question. Le Conseil d'Etat s'oppose au paquet fiscal, motive son refus et présente les incidences du projet sur la capacité d'action du canton en matière de politique financière et de politique fiscale ainsi que sur son offre de prestations.

Le paquet fiscal, adopté par le parlement fédéral, grèverait unilatéralement les finances cantonales et communes et se révélerait extrêmement problématique au plan de la politique financière et fiscale ainsi que du point de vue du fédéralisme et du droit constitutionnel. L'acceptation du paquet fiscal rendrait impossible l'assainissement des finances vaudoises et la planification financière contenus dans le programme de législature qui prévoit des comptes équilibrés en 2007.

Les pertes de recettes fiscales se chiffreraient à terme à 260 millions par année, dont 190 millions pour le canton et 70 millions pour les communes. Les baisses se feraient ressentir pour le canton en 2005 déjà avec une perte de 40 millions sur l'impôt fédéral direct (IFD). En 2008 viendraient se rajouter des pertes de 70 millions pour le canton et 30 millions pour les communes avec les changements dans

l'imposition du logement (suppression de la valeur locative). Enfin, des pertes de 80 millions pour le canton et 40 millions pour les communes au titre des allègements du volet famille viendraient grever les budgets en 2009. La Confédération ferait ainsi de



la politique fiscale avec des ressources des autres collectivités. Le Conseil d'Etat relève le caractère particulièrement contestable, voire inacceptable du point de vue institutionnel, que représente l'atteinte à la souveraineté fiscale des cantons pourtant garantie par la Constitution.

Pour compenser ces pertes, s'ils ne veulent pas s'endetter encore davantage, l'Etat et les communes seraient obligés de procéder à des coupes sévères et /ou à des hausses importantes d'impôts; par d'exemple, pour compenser ces pertes, une hausse de 12 à 13 du point d'impôt cantonal serait nécessaire. Des coupes inévitables viendraient toucher tous les services de l'Etat ; à titre d'illustration: 4 à 5 élèves de plus par classe ou une réduction d'un quart de l'offre hospitalière dans le canton ou la fermeture de l'Université de Lausanne et la suppression de l'aide sociale ou encore une suppression des aides aux transports en commun et aux institutions culturelles. Au niveau des communes, des services tels que les sports, la culture et l'accueil de la petite enfance seraient fortement touchés. Aucun secteur ne serait épargné; cela se traduirait par un net recul des prestations, particulièrement pour les régions périphériques, et une baisse de l'attrait du canton sur le plan économique et social. - com

Risques d'une suppression de l'impôt sur les successions

e Conseil d'Etat recommande au peuple de ne pas suivre l'initiative du Parti libéral demandant la suppression de l'impôt sur les successions et donations pour les conjoints et les descendants en ligne directe, qui priverait le Canton de 50 millions de francs par année, et les communes de 35 millions. Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat prévoit de rééquilibrer progressivement son budget selon une planification financière qui abouti à des comptes équilibrés en 2007. Il s'agit là d'un objectif prioritaire pour le gouvernement. Le programme de législature prévoit également de préserver la qualité des prestations publiques. Dans ce but, précise-t-il, le Conseil d'Etat «entend que la substance des revenus demeure intacte».

En cohérence avec son programme de législature, pour éviter de devoir réduire fortement les prestations publiques ou d'être conduit à proposer l'augmentation d'autres impôts, le Conseil d'Etat combat la suppression de l'impôt sur les successions et donations. C'est pour les mêmes raisons qu'il combat, avec d'autres cantons, le «paquet fiscal» de la Confédération.

«Pour préserver au mieux les ressources du Canton et des communes, dit le message du gouvernement aux citoyens vaudois, le Conseil d'Etat aurait dû refuser purement et simplement cette initiative. Cependant, il sait que l'actuelle taxation des successions peut poser des problèmes difficiles, notamment lors de la transmission d'une maison familiale ou d'une entreprise.» C'est pourquoi il a décidé de présenter un contre-projet qui limite la perte à 16 millions pour le Canton et à 10 millions pour les communes.

OUI au contreprojet du Grand Conseil

Actuellement, les héritages inférieurs à 50'000 francs sont francs d'impôt. Le contre-projet porte cette franchise à 250'000 francs et supprime complètement l'impôt sur les successions entre époux; il maintient en revanche une imposition progressive pour les contribuables héritant de sommes supérieures à 250'000 francs. Il estime cet impôt justifié, dans la mesure où il touche des contribuables aisés qui ont les moyens de s'en acquitter.

(com)



Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Ingénieur-e C (Adjoint-e aux chefs des secteurs 1 et 2) pour le Service des eaux, sols et assainissement, Yverdon 100%

Mission: assister dans leur direction les chefs des secteurs 1 (Grandson, Yverdon, Orbe, Echallens et Cossonay) et 2 (Avenches, Payerne, Moudon, Oron, Echallens/Cercle de Bottens et communes de Bercher, Naz et Sugnens) des lacs et cours d'eau. Assurer la direction locale des travaux du secteur. Aider à la planification des travaux et au conseil des communes. Veiller à l'application des lois et règlements qui touchent au domaine public des eaux (cl. 22-25).

Renseignements: M. René Pradervand, 024/425.46.16

Adresse: réf. 4681G, Service des eaux, sols et assainissement, M. René Pradervand, Rue Entremonts 24 – 1400 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 30.03.04

Ingénieur-e C (Adjoint-e aux chefs des secteurs 3 et 4) pour le Service des eaux, sols et assainissement, Morges 100%

Mission: assister dans leur direction les chefs des secteurs 3 (Aigle, Vevey et le Pays d'Enhaut) et 4 (Lavaux, Lausanne, Morges, Aubonne, Cossonay, Rolle, Nyon et La Vallée) des lacs et cours d'eau. Assurer la direction locale des travaux du secteur. Aider à la planification des travaux et au conseil des communes. Veiller à l'application des lois et règlements qui touchent au domaine public des eaux (cl. 22-25).

Renseignements: M. Patrick Bujard, 021/801.22.49

Adresse: réf. 4682G, Service des eaux, sols et assainissement, M. Patrick Bujard, Riond-Bosson 1 – 1110 Morges

Publié dans la FAO le 30.03.04

(4 postes) Inspecteur/trice au Service des automobiles et de la navigation

100%

Mission: admettre les véhicules routiers à la circulation: contrôler, selon les normes et les processus en la matière, leur conformité et leur état de sécurité (cl. 15-18).

Renseignements: M. Georges Verdon, 021/316.88.83

Adresse: réf. 4683G, 4684G, 4685G et 4686G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP – 1014 Lausanne Publiés dans la FAO le 30.03.04

Employé-e d'administration auprès du Service pénitentiaire

100%

Mission: au sein d'une petite équipe, assurer la mise à jour de l'agenda, gérer les dossiers à l'aide de l'application informatique du Service, collaborer à l'exécution des décisions judiciaires. Entretenir les relations avec les divers établissements. pénitentiaires, l'Ordre judiciaire et les administrés (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Corinne Pollen Borlat, 021/316.48.21

Adresse: réf. 4693G, Service pénitentiaire, Mme Anne-Laure Pages,

Cité-Devant 14 – 1014 Lausanne Publié dans la FAO le 01.08.04

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Employé-e d'administration ou Secrétaire 75% au Tribunal administratif (dès le 01.01.05: 100%)

Mission: travail varié comportant notamment la gestion des dossiers, l'enregistrement des nouveaux recours, la correspondance ainsi que la frappe d'arrêts et de décisions.

Renseignements: M. Gabriele Pratali, 021/316.12.50

Adresse: réf. 4678G, Tribunal administratif, M. Gabriele Pratali, Eugène-Rambert 15 – 1014 Lausanne
Publié dans la FAO le 23.03.04

Employé-e d'administration ou Secrétaire au Tribunal administratif (Durée déterminée au 31.12.04; éventuellement durée indéterminée dès le 01.01.05)

95%

Mission: travail varié comportant notamment la gestion des dossiers, l'enregistrement des nouveaux recours, la correspondance ainsi que la frappe d'arrêts et de décisions.

Renseignements: M. Gabriele Pratali, 021/316.12.50

Adresse: réf. 4679G, Tribunal administratif, M. Gabriele Pratali, Eugène-Rambert 15 – 1014 Lausanne Publié dans la FAO le 23.03.04

Employé-e d'administration pour la Préfecture du district de Payerne

20%

Mission: contribuer à la gestion administrative de la Préfecture et à certains dossiers particuliers aux préfectures (Commission d'apprentissage, Commission de conciliation, amendes préfectorales, etc.). Assurer l'accueil téléphonique et la réception au guichet (cl. 10-12).

Renseignements: M. André Cornamusaz, 026/662.37.37

Adresse: réf. 4680G, M. le Préfet du district de Payerne André Cornamusaz, Rue du Temple 6 – 1530 Payerne

Publié dans la FAO le 23.03.04

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Économiste H/F pour le Service de la santé publique

80%

Mission: participer aux travaux d'adaptation des règles de financement des hôpitaux dans le cadre de l'élaboration annuelle de la Convention Vaudoise d'Hospitalisation (CVHo). Participer aux travaux relatifs à la réforme du financement des hôpitaux et assurer la transition entre ancien et nouveau système (cl. 24-28).

Renseignements: M. Thierry Blanc, 021/316.42.02

Adresse: réf. 4694G, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Rue Cité-Devant 11 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 30.03.04

Employé-e principal-e d'administration pour le Service de la santé publique

50%

Mission: préparation des séances des Commissions: préparation de l'ordre du jour, envoi des convocations aux membres. Préparation des dossiers qui doivent être examinés par les Commissions: mise à jour, résumé, complément d'information à rechercher. Participation aux Commissions: prise, rédaction et envoi des procès-verbaux. Suivi des séances: debriefing avec les Présidents, suivi des décisions, sur instruction: préparation des courriers aux autorités, institutions et plaignants. Appui aux délégations des Commissions traitant de dossiers particuliers: rendezvous, recherche d'informations complémentaires. Secrétariat courant du Bureau de médiation (cl. 14-16).

Renseignements: Mme Françoise Jaques, 021/316.42.12

Adresse: réf. 4697G, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 30.03.04



Employé-e d'administration au secrétariat de l'Office d'impôt de Lausanne-Ville 100%

Mission: vous collaborerez à diverses tâches telles que le traitement du courrier, la desserte téléphonique, divers travaux administratifs, la gestion des informations et la correspondance du staff de taxation (cl. 10-12).

Renseignements: M. Denis Augsburger, 021/316.22.01

Adresse: réf. 4669G, Département des finances, URH, Mme Brigitte Panchaud, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 23.03.04

Employé-e d'administration à la Chancellerie de l'Office d'impôt de Lausanne-Ville 100%

Mission: veiller au bon déroulement des tâches dans les délais (organisation, répartition du travail), assurer la coordination des activités; gérer les diverses activités liées à la chancellerie (réception et traitement du courrier, classement) et assurer également différents travaux d'intendance tels que gestion de l'économat, collaboration aux travaux d'épuration et d'archivage de dossiers; participation lors de déménagement de bureaux (cl. 10-12).

Renseignements: M. Denis Augsburger, 021/316.22.01

Adresse: réf. 4673G, Département des finances, URH, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 23.03.04

(3 postes) Stagiaire «Premier emploi» H/F, pour un an, (Employé-e d'administration) auprès des Centres de compétence et offices d'impôt des districts de Lavaux, d'Yverdon et de Nyon

100%

Mission: vous cherchez le tremplin qui vous projettera avec succès dans le monde de la vie active ? Vous portez un intérêt particulier au domaine de la fiscalité et recherchez un secteur d'activité offrant d'excellentes perspectives ? Organisé-e et flexible, vous appréciez les activités variées et le travail d'équipe. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous possédez un excellent sens de l'analyse et de synthèse, le sens de la communication et de l'entregent. Intéressé-e par un environnement offrant niveau d'expertise élevé, formation et diversité ? Saisissez l'opportunité de satisfaire vos ambitions dans le cadre de notre programme de stages rémunérés d'une durée de 12 mois (cl. 10-12).

Renseignements: M. Bruno Franco, 021/316.24.06

Adresse: réf. 4670G (Lavaux), 4671G (Yverdon) et 4672G (Nyon), Département des finances, URH, M. Bruno Franco, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publiés dans la FAO le 23.03.04

Employé-e d'administration ou Employé-e principal-e d'administration pour l'Office d'impôt de Lausanne Ville, section de l'impôt à la source

Mission: répondre, tant aux contribuables qu'aux employeurs, à toute question relative à l'impôt à la source. Saisir et contrôler les documents nécessaires à la facturation et à l'encaissement de l'impôt à la source.

50%

Renseignements: Mme Fabienne Marmillod, 021/316.24.07

Adresse: réf. 4692G, Département des finances, URH, Mme Fabienne Marmillod, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 30.03.04

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Maître-sse d'enseignement professionnel A ou B pour l'ETML École technique -École des métiers 100%

Mission: enseignement théorique et pratique de branches professionnelles aux étudiants en télécommunications et enseignement des mathématiques et de la physique.

Renseignements: M. Pierre-Alain Hermann, 021/316.77.77

Adresse: réf. 4674G, ETML École technique – École des Métiers Lausanne, M. Pierre-Alain Hermann, Rue Sébeillon 12 – 1004 Lausanne Publié dans la FAO le 23.03.04

Chef-fe de projet informatique B pour l'Université de Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques (durée initiale de 2 ans, éventuellement renouvelable) 80%

Mission: assurer la liaison entre la Faculté et le centre informatique de l'Unil en suppléance de son collègue chef de projet. Conseiller le Décanat en matière de stratégie informatique et de développement d'outils informatiques améliorant la gestion administrative de la Faculté. Responsable des questions informatiques liées à la mise en place des formations selon la convention de Bologne. Superviser le développement du site web de la Faculté. Assurer la formation spécifique du personnel administratif (cl. 26-28).

Renseignements: Mme Roseline Vostaz Singh Virk, 021/692.31.05

Adresse: réf. 4688G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 30.03.04

Documentaliste B (H/F) pour la Direction générale de l'enseignement obligatoire 50%

Mission: conception, développement et gestion d'un répertoire de fichiers informatiques destinées aux différentes directions de la DGEO; responsabilité de sa tenue à jour et de son archivage sur sites internet et intranet. Formation de collaborateurs à l'utilisation de ces sources d'information (cl. 22-25).

Renseignements: Mme Paola Ricciardi Joos, 021/316.31.60

Adresse: réf. 4700G, DGEO, Mme Dominique Bruxelle, Rue de la

Barre 8 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 20.04.04 Publié dans la FAO le 06.04.04

Assistant-e social-e A ou B pour le Service de la protection de la jeunesse, Centre social intercommuncal de la Tour-de-Peilz

Mission: appui social aux familles et enfants en difficulté (mauvais traitements, négligences, difficultés éducatives, évaluation sociale) ou en situation de crise; exercice de mandats judiciaires dans la protection des mineurs à la demande des autorités judiciaires, civiles et pénales; mise



Pour quel job êtes-vous fait?



Service du personnel de l'Etat de Vaud



Profilo,

l'outil qui vous permet d'autoévaluer votre potentiel et vos motivations http://spev.etat-de-vaud.ch

en oeuvre de placements de mineurs, avec l'accord des parents ou le mandat des autorités judiciaires; exercice de la fonction au sein d'une équipe de protection de la jeunesse, en collaboration avec le réseau régional dans le domaine de l'enfance. Collaboration avec les autorités (police, justices de paix, tribunaux), les services médico-sociaux, les hôpitaux, les crèches garderies; interventions relatives à la protection de mineurs, entretiens, visites aux familles. Le groupe de la Tour-de-Peilz est rattaché à l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) de l'Est. Le lieu de travail pourra être modifié et probablement transféré, par la suite, dans une agglomération de l'est vaudois.

Renseignements: M. Cédric Éperon, 021/316.53.79

Adresse: réf. 4699G, Service de la protection de la jeunesse, Secteur des ressources humaines, BAP – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 22.04.04 Publié dans la FAO le 06.04.04

Spécialiste bureautique C (Informaticien-ne spécialiste de la gestion des données) au Centre intégratif de Génomique, Université de Lausanne

Mission: création, adaptation et maintenance d'une banque de données pour les plate-formes PAF et DAF (recherche en protéomique et en génomique). Maintenance de différents programmes d'analyse de données. Gestion du réseau d'ordinateurs des plates-formes. Création et mise à jour de sites internet (cl. 20-24).

Renseignements: Mme Beate Sick, 021/692.39.00

Adresse: réf. 4690G, Bureau de gestion du personnel de l'Université,

M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 30.03.04

Secrétaire (H/F) à l'Institut Stratège de l'Ecole des HEC, Université de Lausanne 100%

Mission: assurer le support administratif nécessaire à la gestion des ressources humaines et financières de l'Institut. Gérer le cursus des étudiants du master de l'admission à la sortie. Prendre en charge les aspects logistiques et promotionnels de l'Institut et du master (cl. 15-18).

Renseignements: Mme Marcelle Aprile, 021/692.33.00

Adresse: réf. 4667G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA - 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 23.03.04

Secrétaire (H/F) à l'Ecole des HEC, Université de Lausanne

50%

100%

Mission: assurer de manière autonome les diverses activités comptables et financières liées à l'exploitation des ressources budgétaires attribuées à la Faculté. Collaborer aux procédures d'élaboration et de suivi du budget. Activités logistiques permettant l'utilisation optimale des locaux affectés à la Faculté (cl. 15-18).

Renseignements: Mme Marcelle Aprile, 021/692.33.00

Adresse: réf. 4668G, Bureau de gestion du personnel de l'Université,

M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 23.03.04

Secrétaire au Service PPLS région Lavaux, Collège des Monts, Grandvaux

90%

Mission: assurer l'administration et le secrétariat régionaux. Tenir la comptabilité régionale PPLS (Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire). Participer à l'élaboration du budget (cl. 15-18).

Renseignements: M. Alain Bellenot, 079/249.23.77

Adresse: réf. 4666G, Service PPLS Lavaux, M. Alain Bellenot, Rte du Signal 81 – 1091 Grandvaux

Publié dans la FAO le 23.03.04

Employé-e principal-e d'administration à l'Office 50% de psychologie scolaire (dès octobre 2004: 80%)

Mission: participer à la gestion du personnel et de l'administration générale de l'Office de psychologie scolaire. Assurer le secrétariat du secteur ressources humaines. Dans la phase de projet EtaCom, contribuer au passage du personnel des communes au Canton (cl. 14-16).

Renseignements: Mme Sandra Reymond, 021/316.55.07

Adresse: réf. 4677G, Office de psychologie scolaire, Mme Sandra Reymond, Av. Collonges 2 – 1004 Lausanne

Publié dans la FAO le 23.03.04

Employé-e principal-e d'administration au Service PPLS région Lavaux, Collège des Monts, Grandvaux

50%

Mission: participer à la gestion des ressources humaines. Assurer le secrétariat régional. Elaborer et suivre les dossiers A.I. de la région (cl. 14-16).

Renseignements: Mme Alain Bellenot, 079/249.23.77

Adresse: réf. 4675G, Service PPLS Lavaux, Collège des Monts, M.

Alain Bellenot, Rte du Signal 81 – 1091 Lavaux Publié dans la FAO le 23.03.04

Employé-e principal-e d'administration pour l'Université de Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques

50%

Mission: assurer le secrétariat lié à la gestion des postgrades du Décanat. Participer à l'élaboration et à la mise à jour de documents (règlements, brochures). Travaux de secrétariat particuliers découlant de la gestion des postgrades et doctorats (enseignement, publications, organisation de manifestations, etc.). Assurer la gestion financière du 3ème cycle (cl. 14-16).

Renseignements: Mme Dominique Fracheboud, 021/692.31.02 Adresse: réf. 4689G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne Publié dans la FAO le 30.03.04

Employé-e principal-e d'administration au Service de sécurité de l'Université

50%

Mission: veiller au bon déroulement des tâches dans les délais (organisation, répartition du travail), assurer la coordination des activités; gérer les diverses activités liées à la chancellerie (réception et traitement du courrier, classement) et assurer également différents travaux d'intendance tels que gestion de l'économat, collaboration aux travaux d'épuration et d'archivage de dossiers; participation lors de déménagement de bureaux (cl. 14-16).

Renseignements: M. Pascal Baehler, 021/692.25.70

Adresse: réf. 4691G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne Publié dans la FAO le 30.03.04

Employé-e principal-e d'administration au Service de la protection de la jeunesse 50%

Mission: ouverture et gestion (comptabilité) de dossiers. Saisie informatique (cl. 14-16).

Renseignements: M. Jean-Daniel Perroset, 021/316.53.29

Adresse: réf. 4687G, Service de la protection de la jeunesse, BAP, Casernes 2 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 08.04.04 Publié dans la FAO le 30.03.04



Employé-e principal-e d'administration auprès du Bureau des immatriculations et inscriptions de l'Université de Lausanne 100%

% Ordre judiciaire vaudois

Mission: informer sur l'accès aux études universitaires. Informer les étudiants inscrits à l'UNIL. Gérer les dossiers des étudiants. Gérer les candidats au doctorat. Gérer le secrétariat de l'adjointe. Classement des dossiers traités par la responsable du service et son adjointe (cl. 14-16).

Employé-e d'administration pour le Greffe du Tribunal des baux (Durée déterminée du 1er mai au 31 décembre 2004) 100%

Renseignements: Mme Carine Ruessmann, 021/692.21.08

Mission: fixation des audiences de l'office, avec tenue de l'agenda et diverses tâches annexes (cl. 10-12). **Renseignements:** M. J. Henchoz, 021/316.67.67

Adresse: réf. 4696G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne **Adresse:** réf. 4665G, M. le Greffier du Tribunal des baux, Av. de Tivoli 2 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 30.03.04

Publié dans la FAO le 16.03.04

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

Service du personnel de l'Etat de Vaud – Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23 – www.vaud.ch

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Heures d'ouverture: 8h - 12h et 13h30 -17h (vendredi jusqu'à 16h30)



VIOLON D'INGRES

Denise Guignard, complètement Somali

n âne, une ponette Shetland, un chien, quatre chats et quatre chatons d'un mois à peine qui vacillent d'un meuble à l'autre du salon. Avec pour voisins immédiats des centaines de souris. «C'est un vrai paradis pour les minets» glisse malicieusement Denise Guignard en parlant de sa ferme, sise à Bussy-sur-Moudon. Outre les fumets de la campagne, les félins du lieu peuvent se prévaloir d'un privilège extraordinaire: les souris leur tombent pratiquement dans la gueule! Une manne tout sauf céleste puisque due au fils de Denise Guignard qui élève des souris destinées à des vivariums. Et lorsque l'une d'entre elles parvient à faire faux bond à ses congénères, c'est pour mieux finir son échappée belle sous les griffes de la redoutable Tullia. La robe fauve, le visage en triangle et la queue panachée telle celle d'un goupil, Tullia est une jeune chatte Somali qui aime par-dessus tout folâtrer aux alentours de la ferme. Une chatte champêtre peut-être, «ma Lady farmer», mais une championne suisse aussi qui a passé son premier certificat d'aptitude aux championnats internationaux.

«Lorsque j'ai découvert pour la première fois l'allure et la finesse des visages des chats Abyssins dans une brochure, j'ai aussitôt craqué», se souvient Denise Guignard, préposée aux archives du Registre du Commerce. Depuis quelque temps déjà, l'idée de monter un élevage de chats lui trottait dans

la tête. Puisqu'il n'y avait pas d'Abyssin disponible, elle s'est laissée sans peine convaincre par son frère, le Somali. Poils courts pour le premier, poils mi-longs pour le second, ils sont les plus proches parents du mythique chat égyptien. «Les Somalis sont curieux, joueurs, très robustes et pour ce qui est de Tullia, elle est aussi affectueuse qu'un chien; d'ailleurs, elle me suit en promenade».

Qui dit chat de race dit mise de départ élevée. Afin d'éviter l'écueil financier, Denise Guignard a opté pour une solution originale: ses deux chattes Somali âgées de deux ans, Tullia et Tiglia, lui ont été confiées dans le cadre d'un contrat par leurs propriétaires-éleveurs. Elle s'en occupe, les nourrit et les soigne à ses frais mais a l'obligation en contrepartie de faire porter les femelles au moment de son

choix, de donner un chaton de chacune des deux premières portées et de faire concourir les félins au moins au niveau suisse pendant deux ans. Des contraintes qui semblent bien minces par rapport au bonheur que ressent Denise Guignard à vivre avec ses belles Orientales. D'autant plus que Tiglia vient



Le Somali, un air d'Orient qui a séduit Denise Guignard

de donner naissance à quatre chatons qui vadrouillent au nez et à la moustache de Whisky, le Golden Retriever. «A terme, je souhaiterais agrandir mon élevage et pourquoi pas avoir un matou Somali», ronronne-t-elle presque, un chaton dans le creux de la main. -AG

Annette Martin Monsel, logopédiste

Spécialiste du langage depuis plus de trente ans, Annette Martin Monsel aide annuellement près de septante petits à communiquer comme des grands. Jamais, elle n'a traîné des pieds pour aller travailler «parce que chaque enfant est différent».

école fait souvent office de révélateur. L'enseignant se trouve ainsi généralement à la source de la démarche thérapeutique. C'est lui qui interpelle les parents et qui les rend attentifs aux troubles du langage de leur enfant. Un zézaiement, charmant chez un petit, peut en fait révéler des problèmes bien plus profonds, exister telle la pointe d'un iceberg. Aux parents alors de se tourner vers un spécialiste du langage – oral et écrit –, un logopédiste qui aidera leur petit à débrouiller les fils de la communication.

Les traitements interviennent souvent dès l'entrée à l'école enfantine, voir plus tôt en cas de troubles importants, ou encore au moment de l'apprentissage de la lecture. Les traitements se font en collaboration avec les familles. «Si elles ne sont pas prêtes, nous devons respecter leurs refus de consulter», explique Annette Martin Monsel, logopédiste au Service psychopédagogique des écoles de Vevey. «Nous travaillons alors avec l'enseignante pour l'assister dans l'aide qu'elle doit apporter à l'enfant dans ses difficultés scolaires. Nous lui donnons des pistes pour lui permettre d'accompagner peu à peu les parents à adhérer à sa proposition de consultation.»

Un travail d'investigation

«Il est important que l'enfant fasse connaissance avec son thérapeute dans un cadre sécurisant. Lors de cette première rencontre, il entend les questionnements de l'enseignant et de ses parents. C'est très rassurant pour lui d'entendre la vérité et de comprendre pourquoi il consulte un logopédiste, plutôt que de fantasmer sur la base de bribes de conversations entendues ici et là.»



Annette Martin Monsel: «Chaque logopédiste développe une méthode de travail au gré de ses expériences; la mienne repose sur un cahier que l'enfant et moi remplissons au fil des séances».

Le premier entretien se mène comme un travail d'investigation. Tout le monde est entendu. Un contrat moral et éthique s'établit entre tous les acteurs. Les parents n'ont pas forcément la même vision de la situation que les enseignants. Vient ensuite l'examen du langage de l'enfant qui se déroule généralement en l'absence des parents. Le but est de poser un diagnostic pour le traitement et pour la prise en charge éventuelle par l'Assurance Invalidité (AI).

Lors des premières rencontres avec l'enfant, la procédure que l'on peut qualifier de rigoureuse est chronométrée. Les tests, même s'ils sont parfois ludiques, sont présentés comme un travail. Le logopédiste guide l'enfant pour lui permettre de donner le meilleur de lui-même. Cependant, cette situation reste extrêmement stressante pour lui.

Les rapports d'examen, analyse et synthèse, sont longs à réaliser. Ils doivent être non-jugeants et exhaustifs. «Il faut peser chaque terme utilisé», souligne Annette Martin Monsel.

Un métier en pleine évolution

Le cursus universitaire des logopédistes diverge entre Genève et Neuchâtel. On obtient un diplôme de logopédiste en suivant dans la première université la filière conduisant à une licence en psychologie, et à une demi-licence dans la seconde. Ensuite, chacun développe au fil des formations continues et de ses expériences des outils thérapeutiques personnalisés. «Au début de ma carrière, j'étais une bonne élève qui allait pouvoir réparer tous les enfants, s'amuse Annette Martin Monsel. Je travaillais de façon plus technique sur le symptôme. Je ne savais pas encore bien détecter les autres causes que peuvent cacher un défaut de prononciation ou des difficultés d'accès au code écrit.»

Par ailleurs, la logopédie a beaucoup évolué, surtout en milieu scolaire où le travail pluridisciplinaire a pris beaucoup d'importance. La logopédiste assure ne pas faire le même métier qu'il y a trente ans.

«Nous travaillons sur les mêmes principes de base. Mais, nous avons tous des outils personnels. Certaines collègues travaillent avec des ordinateurs, moi j'ai fait une démarche inverse.» Ainsi, elle a adapté ses moyens thérapeutiques à sa personnalité. Elle recourt également de moins en moins aux jeux. «A la première séance avec l'enfant, nous construisons un cahier que nous remplissons au fil des séances. Cet objet devient mon meilleur matériel de travail. Je

l'enferme dans un tiroir à dossier, un jardin secret entre l'enfant et moi. Ou l'enfant se l'approprie et l'emmène à la maison.»

Résultats scolaires améliorés

La durée des traitements varie. Si elle dépend du patient et de son problème, il faut aussi prendre en compte la façon de travailler du thérapeute. Les rencontres sont le plus souvent hebdomadaires, mais leurs fréquences varient (lire encadré vert ci-dessous). Les séances peuvent s'étaler de quelques semaines à quelques années.

Un des buts de la logopédie vise à l'amélioration des résultats scolaires. Parfois, en cours d'examen, l'enfant progresse. Ainsi, l'attention portée à l'élève peut, à elle seule le faire évoluer.



«J'utilise beaucoup moins les jeux qu'à mes débuts mais c'est vrai qu'ils apportent une dimension ludique à la prise en charge d'un enfant».

A travers cette relation à l'enfant le thérapeute entre dans l'intimité des familles. Une charge émotionnelle parfois lourde à porter. «On apprend à gérer ces émotions. Tout en les préservant, on doit mettre de la distance pour ne pas perdre notre objectivité. Pour nous aider, nous sommes supervisés.»

«La fin de la relation avec un enfant est toujours un peu empreinte de nostalgie, tout en étant une étape vraiment gratifiante, lorsqu'on a été utile. Un véritable rapport de communication, profond, s'établit. Cela ne veut pas dire qu'il doive continuer en dehors du bureau de consultation. Il ne faut pas mélanger les espaces», explique Annette Martin Monsel. Après de longues thérapies, le sevrage se fait en douceur.

Ludmila Glisovic

Profession nouvelle

- La logopédie est une profession nouvelle au sein de l'administration vaudoise puisque dans le cadre d'EtaCom, l'administration est en train d'organiser la reprise des logopédistes, des psychologues et des psychomotriciens des 90 établissements de l'enseignement obligatoire. Jusqu'alors, ces personnes ainsi que leurs prestations dépendaient des communes. Cette cantonalisation des prestations, acceptée par le Conseil d'Etat en décembre 1999, permettra un accès plus équitable. Comme l'ensemble des prestations scolaires, les interventions des logopédistes sont gratuites, à charge du Canton et de l'Assurance Invalidité (AI).
- La logopédie s'occupe des troubles du langage oral et écrit, ainsi que des problèmes de voix. Les logopédistes possèdent des connaissances en psychologie, en psycho-linguistique, en sociologie, en médecine, etc. Les adultes connaissant des problèmes d'élocution, ou les chanteurs, peuvent aussi les consulter.
- Un traumatisme, une maladie peuvent provoquer des dysfonctionnements du langage. Des malformations physiques peuvent également causer des difficultés d'élocution.
- A l'instar d'autres corps de métiers, les logopédistes sont tenus au secret professionnel, sauf exceptions. L'une d'entre elles s'applique lorsqu'ils prennent connaissance de maltraitance envers un mineur.
- La quasi totalité des logopédistes est affiliée à l'Association Romande des Logopédistes Diplômés (ARLD), une association qui garantit le respect des règles éthiques et déontologiques.

Un long travail qui vaut le coup

In e terminait pas ses phrases et utilisait une sorte de yé en guise de pronom, raconte Patricia, la maman du petit Félix*, 6 ans. Il a commencé à parler très tôt. Mais, vers l'âge de 3 ans, son apprentissage s'est mis à stagner. C'est le personnel de la garderie qui m'a rendue attentive à ce problème. Après tout, moi je le comprenais».

«Je l'ai tout d'abord emmené chez son pédiatre qui a effectivement confirmé ce trouble. Nous avons alors consulté une logopédiste. Notre enfant n'étant pas encore scolarisé, nous avons consulté dans le privé. Cette personne nous a pris tout de suite. J'ai entendu dire qu'en milieu scolaire, l'on peut parfois attendre jusqu'à trois mois au moins.

«Au début, il n'aimait pas se rendre à ces séances. Orgueilleux, il n'appréciait pas qu'on lui dise qu'il ne s'exprimait

pas bien. Par la suite, sa relation avec sa logopédiste s'est améliorée et aujourd'hui il parle parfaitement pour un enfant de son âge. D'autre part, depuis sa naissance, je communique en italien avec lui. Je ne l'avais jamais entendu utiliser cette langue auparavant. Maintenant, il la parle et en plus sans faire d'erreur.

«Bien que cela ait été très contraignant de l'accompagner deux fois par semaine durant deux ans, je suis super contente d'avoir fait cette démarche avant qu'il ne soit scolarisé. J'ai d'ailleurs fait établir un bilan logopédique à son petit frère qui a deux ans de moins. Et lui n'aura pas besoin de suivre un traitement.

«Nous n'avons pas eu besoin de payer les soins apportés à Félix*. L'Assurance Invalidité a tout pris en charge».

LuG

* Prénom d'emprunt



C'est très souvent lors de l'entrée en classe enfantine ou en garderie que se révèlent les troubles du langage d'un bambin.



Les décisions de la quinzaine

DEC Département de l'économie

Aide aux régions de montagne: modification de la loi cantonale

Le Conseil d'Etat a accepté une modification de la loi cantonale d'application de la loi fédérale d'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM). Cette modification donne compétence au Gouvernement vaudois en matière d'abandon de créances.

Véronique Martrou, économiste, 021 316 60 12, veronique.martrou@selt.vd.ch

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Adaptation à la nouvelle Constitution et réforme du Tribunal neutre

Le Conseil d'Etat a adopté un projet modifiant plusieurs lois de manière à les rendre conformes à la Constitution. Le gouvernement propose d'adapter la législation aux exigences de la nouvelle charte fondamentale s'agissant des incompatibilités: la Constitution interdit par exemple à un membre du Conseil d'Etat de siéger aux Chambres fédérales. Le projet concrétise aussi dans la loi les garanties constitutionnelles reconnues aux personnes privées de liberté. En outre, le Conseil d'Etat a saisi cette occasion pour proposer une réforme du Tribunal neutre, chargé de statuer sur les demandes de récusation visant le Tribunal cantonal. Il est proposé de nommer un Tribunal neutre pour la durée de la législature et non plus de cas en cas. Les jurés devront être domiciliés dans l'arrondissement où ils sont élus.

Me Alex Dépraz, conseiller juridique, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 34, alex.depraz@sjic.vd.ch

Élection du Conseil d'Etat: projet de modification de la loi

Pour corriger les lacunes de l'actuelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) révélées lors de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat en novembre dernier, le Gouvernement a adopté un projet de loi qui sera discuté d'ici cet été au Grand Conseil. Les modifications portent notamment sur l'augmentation du nombre de signatures nécessaires pour parrainer les listes, sur un quorum fixé à 5% pour pouvoir participer à un deuxième tour et sur une règle du nombre de sièges à pourvoir.

Eric Golaz, Chef du SJIC, 021 316 45 45, eric.golaz@sjic.vd.ch

Fusion des communes d'Arrissoules et de Rovray

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret à l'attention du Grand Conseil en vue de ratifier la convention de fusion adoptée le 17 février 2004 par les conseils généraux des communes d'Arrissoules et de Rovray. La fusion est prévue pour le 1^{er} janvier 2005.

Eric Golaz, chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45, eric.golaz@sjic.vd.ch

Application de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC

Le Conseil d'Etat répond à l'interpellation du député Rytz au Grand Conseil et à la Municipalité de Renens - suite à l'interpellation de Mme la conseillère communale Anhorn - au sujet des conséquences sur la Constitution vaudoise, les activités de l'Etat et les communes, de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) négocié au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Conformément à sa position exprimée lors de la consultation, il se montre très réservé sur bon nombre de dossiers ayant trait au commerce des services et revendique une meilleure inclusion des cantons dans les négociations à venir. Il propose en outre que l'Union des Communes vaudoises soit consultée, s'il y a lieu, au sujet de négociations portant sur le commerce des services.

Viviane Müller, Office des affaires extérieures, 021 316 44 11, viviane.muller@oae.vd.ch

Parti radical-démocratique de la Veveyse

Le Conseil d'Etat a admis le recours déposé par le Parti radical-démocratique de la Veveyse contre la décision du 11 décembre 2003 du Conseil communal de Vevey de ne pas statuer sur le projet de motion-décision déposé par les Radicaux de la Veveyse. Le Conseil communal de Vevey a commis un déni de justice et le Gouvernement a dès lors renvoyé la cause à ce dernier, afin qu'il statue à bref délai sur le projet de motion-décision demandant la reconnaissance des Radicaux de la Veveyse en tant que groupe politique.

Eric Golaz, chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45, eric.golaz@sjic.vd.ch

Nomination de deux préfètes dans les districts d'Aubonne et de la Vallée

Le Conseil d'Etat a désigné comme préfèteadjointe Madame Nelly de Tscharner pour le district d'Aubonne en remplacement de M. Jean-Jacques Roch et Mme Evelyne Voutaz pour le district de la Vallée en remplacement de M. Paul Rochat. Ces nominations représentent une décision importante pour la promotion des femmes aux postes à responsabilités dans le canton. Les deux préfètes-adjointes rejoindront leurs fonctions dès qu'elles seront libérées de leurs engagements actuels. Le canton de Vaud comptera alors sept femmes pour 22 postes de préfets et préfets-adjoints.

Pierre Chiffelle, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021 316 41 51

DINF Département des infrastructures

Inventaire des bâtiments de l'Etat pouvant contenir de l'amiante

Le gouvernement a décidé d'entreprendre l'inventaire des bâtiments contenant de l'amiante dont l'Etat est propriétaire ou qu'il loue pour ses besoins. Au vu du nombre d'objets concernés (1386 en propriété), le Conseil d'Etat a défini une méthode en deux phases: recensement des bâtiments pouvant contenir de l'amiante, puis – là où c'est nécessaire – analyse détaillée des matériaux et de la salubrité des locaux.

Pierre Imhof, secrétaire général, 021 316 70 03, pierre.imhof@sg-dinf.vd.ch et Yves Golay, chef de la section travaux et énergie du Service des bâtiments, monuments et archéologie, 021 316 73 17, yves.golay@sb.vd.ch

Les noms de lieux de communes ne seront pas revérifiés

Le Conseil d'Etat a répondu à une motion du député André Bugnon qui s'inquiétait de la francisation des noms de lieux sur le plan d'ensemble topographique. La question de l'évolution du patrimoine onomastique est délicate et il n'y a pas une uniformité de vue entre les cantons. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle qu'il n'a jamais eu l'intention d'appliquer un programme de francisation des noms de lieux et que la préservation de ce patrimoine est confié à la Commission cantonale de nomenclature, laquelle travaille en étroite collaboration avec les Municipalités. Entre 1999 et 2001, tous les noms de lieux des communes figurant dans la base de données cadastrales officielle ont été vérifiés. Cette opération a porté sur 305 communes et 5093 plans cadastraux. Elle a permis de rétablir l'orthographe correcte des noms de lieux pour lesquels les accents avaient disparu lors de l'informatisation d'une partie des plans cadastraux

André Jolidon, Président de la Commission cantonale de nomenclature, 021 316 24 68, andre.jolidon@sit.vd.ch

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Lutte contre les cultures de chanvre à taux de cannabis élevé

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation développée le 11 novembre 2002 par le député Frédéric Haenni et demandant au Conseil d'Etat de prendre des mesures contre la prolifération des cultures de chanvre à taux de cannabis élevé. Il confirme que la police lutte contre les cultures illicites de chanvre et poursuivra ces actions, lesquelles aboutissent notamment au séquestre des récoltes.

Vincent Delay, juriste, Police cantonale, 021 644 80 21, vincent.delay@polcant.vd.ch

Mise en consultation du projet de loi sur les parcs naturels régionaux

Le Conseil d'Etat met en consultation un projet de loi sur les parcs naturels régionaux. Ces parcs permettent de favoriser des programmes de gestion durable du territoire en harmonisant le développement économique, la qualité de la vie et la protection de la nature, en particulier pour les régions périphériques; ils émanent d'une démarche volontaire des communes ou régions concernées. La loi définit le parc naturel régional comme étant un projet de développement durable sur des territoires de haute valeur et précise notamment le rôle du canton et les conditions essentielles de fonctionnement des parcs.

Philippe Gmür, conservateur de la nature, 021 694 82 61, philippe.gmur@sffn.vd.ch

Oui au projet de révision des ordonnances sur les produits chimiques et phytosanitaires

La Confédération a mis en consultation un paquet d'ordonnances relatif à la nouvelle loi sur les produits chimiques. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat approuve la volonté des autorités fédérales d'harmoniser les dispositions suisses dans le domaine des produits chimiques avec le droit européen. Celui-ci prévoit une révision totale de la loi sur les toxiques en vigueur depuis 1972. La nouvelle loi chimique verra la suppression des 5 classes de toxicité ainsi que la disparition du principe des autorisations. Le renforcement du contrôle autonome et des exigences en matière de formation professionnelle devrait favoriser la protection de la santé et de l'environnement. La révision totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires permettra aussi d'harmoniser les dispositions suisses avec les exigences imposées par l'Union européenne lors de l'utilisation des produits pour le traitement des plantes.

Henri Rollier, chef du service de l'environnement et de l'énergie, 021 316 43 70, henri.rollier@seven.vd.ch

Détention des mineurs: le Conseil d'Etat approuve le nouveau concordat

Pour résoudre le délicat problème de la détention des mineurs, la conférence latine des chefs de départements de justice et police a proposé aux gouvernements cantonaux un projet de Concordat pour ce nouveau secteur. Approuvé par le Conseil d'Etat, ce Concordat implique, pour le canton, la création d'établissements de détention pour adolescents.

Jean-Claude Mermoud, chef du DSE, 021 316 45 00 - Olivier Durgnat, chef du service pénitentiaire, 021 316 48 01, olivier.durgnat@ spen.vd.ch

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Convention collective de travail dans le secteur sanitaire subventionné

Le Conseil d'Etat soutient la conclusion d'une convention collective de travail (CCT) pour le

personnel des institutions sanitaires privées subventionnées. Les conditions à satisfaire pour entamer les négociations d'une CCT ont été définies par la Conférence de concertation des ressources humaines, qui réunit des représentants de tous les employeurs sanitaires du canton.

Marc Diserens, Chef du Service de la santé publique, 021 316 42 41, marc.diserens@ssp.vd.ch

Prévision des coûts des assureurs et fixation des primes de 1996 à 1998

Le Conseil d'Etat a répondu à une résolution de la députée Eliane Rey relative aux prévisions de coûts des assureurs qui ont servi de base à la fixation des primes d'assurance maladie 1996-1998. Le Conseil d'Etat constate qu'il ne dispose d'aucune compétence ni d'aucun moyen pour explorer plus loin les voies proposées par la résolution. Les autorités fédérales, y compris le Tribunal fédéral, ont affirmé à plusieurs reprises que la compétence de surveillance des assureurs maladie incombait au seul Conseil fédéral. Par contre, il assure le Grand Conseil que le DSAS, par son Service des assurances sociales et de l'hébergement, continuera d'examiner les demandes des assureurs relatives à la fixation des primes avec une attention minutieuse et de faire connaître ses déterminations à l'OFAS.

Michel Surbeck, Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44, michel.surbeck@sash.vd.ch

EMS et divisions C: publication de la Convention socio-hôtelière 2004

Le Conseil d'Etat a publié la convention sociohôtelière pour les établissements médico-sociaux et les divisions C des établissements sanitaires pour 2004. Son entrée en vigueur est fixée rétroactivement au 1^{er} janvier 2004. Suite à un arrêt du Tribunal fédéral du 24 juin 2003, le Conseil d'Etat doit désormais publier les conventions socio-hôtelières fixant les tarifs mis à la charge des résidents et des régimes sociaux, lors d'hébergement dans les EMS et les divisions pour malades C des hôpitaux et des centres de traitement et de réadaptation reconnus d'intérêt public.

Leslie Moussalli, adjointe, Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 56, leslie.moussali@sash.vd.ch

Montants journaliers versés aux établissements médico-sociaux pour 2004

Le Conseil d'Etat a fixé, pour 2004, les montants journaliers que l'Etat verse aux établissements médico-sociaux. Cette décision est conforme à la législation sur l'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social (LAPRHEMS) ainsi qu'au décret pris par le Grand Conseil du 19 juin 2001, afin d'instaurer une subvention cantonale couvrant la part du coût des soins non reconnue à charge des assureurs maladie pour les personnes hébergées dans les établissements médico-sociaux et les divisions pour malades chroniques des hôpitaux et des centres de traitement et de réadaptation.

Eric Borel, Adjoint juriste, SASH, 021 316 51 49, eric.borel@sash.vd.ch

Droits d'asile: nouvelles mesures

Le Conseil d'Etat a adopté les dispositions de mise en oeuvre des modifications de la loi fédérale excluant du domaine de l'asile les personnes ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière.

Les modifications adoptées par le Parlement fédéral portant sur la Loi fédérale sur l'asile (LAsi) et sur la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) sont entrées en vigueur le 1er avril 2004. Elles excluront du domaine de l'asile les personnes qui, ayant déposé une demande d'asile, font l'objet d'une décision de non-entrée en matière entrée en force.

Les personnes faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière ont l'obligation de quitter le territoire suisse dans les plus brefs délais par leurs propres moyens et ne pourront plus bénéficier de l'aide sociale et de la prise en charge des frais d'assistance telles que régies par la Loi fédérale sur l'asile (LAsi). A défaut, dans tous les cas où cela sera possible, les autorités cantonales procéderont au renvoi des personnes concernées. Celles qui ne pourront être renvoyées n'auront pas droit à l'hébergement et à l'assistance octroyée au titre de la loi sur l'asile ou en seront exclues, au plus tard dans un délai de neuf mois, pour celles qui en bénéficient actuellement. Si elles ne quittent pas la Suisse, leur statut sera identique à celui des autres personnes sans autorisation de séjour (séjour illégal).

Le Conseil d'Etat a adopté les dispositions de mise en oeuvre comme suit: le Service de la Population (SPOP) mettra sur pied un guichet unique chargé notamment de l'identification des personnes concernées; une aide financière pourra leur être accordée si elles contribuent activement à leur retour. A défaut, et si le renvoi est momentanément impossible, ces personnes, sur leur demande et conformément à l'art. 12 de la Constitution fédérale (art. 33 Cst vaudoise), seront orientées vers une structure d'aide d'urgence organisée sous la responsabilité du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS). Cette aide sera dispensée dans un lieu de type abri de la PC. – com





Eugène Burnand, un siècle après

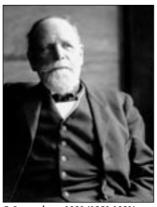


Les Disciples (Pierre et Jean courant au sépulcre le matin de la Résurrection), 1898, Paris, Musée d'Orsay.

Peintre pompier, adepte de l'art photographique. Eugène Burnand essuie les critiques au tournant du XX^e siècle. Une rétrospective du Musée des Beaux-Arts nous le dévoile original et engagé.

es vaches de Burnand. La robe blanche tâchée de rouge, tirant une d charrue, rentrant à l'étable ou taureau meuglant dans l'aube des Alpes. Champêtres ou paysagistes, ce sont ces grandes toiles lumineuses et naturalistes que le visiteur découvre dans la première salle de la rétrospective que le Musée cantonal des Beaux-Arts consacre à Eugène Burnand. Avec ses scènes de genre, Burnand acquiert dans les années 1880 une notoriété certaine tant en France, où il vit depuis ses études parisiennes, qu'en Suisse où il retourne régulièrement, notamment au Seppey, dans son Gros-de-Vaud natal. Mais c'est aussi à cause de ces toiles que l'artiste vaudois sera taxé par la nouvelle génération de peintres, dont Hodler, de ce qu'il ne faut absolument plus faire. Trop académique, il est vertement critiqué pour son goût à représenter exactement ce qu'il voit, tout ce qui est tel un photographe.

Cent après, la polémique est retombée. Et le musée lausannois, à l'instar de nombreux autres musées européens, prête à nouveau ses murs à l'un de ces peintres du tournant du siècle alors tant décriés. Au fil de cette rétrospective, la première et presque certainement la dernière au vu de la difficulté à réunir des toiles de si grand format dispersées aux quatre coins de la Suisse et de la France, l'oeuvre de Burnand se dévoile beaucoup plus innovatrice qu'il n'y paraît. Notamment lorsqu'il se tourne vers la peinture religieuse, lui un protestant très engagé. Il fallait oser lorsque l'on sait que les lieux de culte réformés ne forment pas à proprement parlé des clients nombreux et dépensiers! Eugène Burnand se lance pourtant, sans commanditaires et avec huit enfants sur les bras, parce qu'il est convaincu de remplir ainsi une volonté divine. Il veut démontrer que naturalisme rime aussi avec spiritualité et art. -AG



E. Burnand vers 1920 (1850-1921).

«Eugène Burnand, peintre naturaliste». Musée cantonal Beaux-Arts, de Palais Rumine, Riponne, Lausanne. En collaboration avec Musée Eugène Burnand de Moudon.

Rencontres autour d'un tableau: dimanches 9 et 23 mai; trois rendez-vous pour traiter des thèmes majeurs de l'oeuvre de Burnand: 14h: la peinture religieuse autour de la «Prière sacerdotale»; 15h: la peinture rurale autour du «Labour dans le Jorat»; 16h: les portraits autour des «Alliés» et des «Types vaudois». Visites guidées: jeudis 29 avril et 13 mai, à 18h30, et jeudi 6 mai, à 18h30, par Michel Burnand, petit-fils de l'artiste. Mardi-mercredi: 11h à 18h; jeudi: 11h à 20h; vendredi à dimanche: 11h à 17h. Ouvert lundi de Pâques. Jusqu'au 23 mai.

Expositions

Cabinet cantonal des Estampes, Vevey. Giacometti, Paris sans fin. A la découverte des 150 lithographies du livre mythique et posthume d'Alberto Giacometti: Paris sans fin. Conférences: mardi 27 avril, à 20h, par l'auteur du catalogue, Sylvie Wuhrmann et mardi 1^{er} juin, à 20h. Jusqu'au 13 juin.

Espace Arlaud, Lausanne. Aventicum, ville en vues. Entre grandeur passée, oubli et renaissance, la très longue histoire d'Avenches, capitale de l'Helévetie romaine. Visite guidée: jeudi 22 avril, 18h Ouvert pendant les fêtes de Pâques. Mervend: 12h-18h (17h sam.-dim.) Prolongée jusqu'au 24 août.

Musée de l'Élysée, Lausanne. Je t'envisage. La disparition du portrait. Le 2^e volet d'une exposition qui lève le voile sur les représentations récentes du visage dans le portrait. Musique: The Longest Journey, un concert solo du clarinettiste suisse Don Li, samedi 17 avril, à 18h Ateliers pour enfants dès 7 ans: réalisation d'autoportraits, dimanches 18 avril et 9 mai, de 14h à 16h Visites guidées: dimanches 25 avril et 16 mai, à 15 heures Lundi à dimanche, de 11h à 18h Jusqu'au 23 mai.

Projections

Au programme des prochaines séances du *Ciné du Musée*, mises sur pied par le Musée de zoologie: *Nage avec les orques*, agendé au 31 mars mais repoussé au 21 avril. Un film attachant sur des cétacés pouvant vivre jusqu'à 80 ans et peser 8 tonnes qui sera commenté par ses réalisateurs; *L'eau et le rocher*, 28 avril. Projection le mercredi dès 14h30, à 1'aula du Palais de Rumine, Lausanne.

Conférences

«La retraite», par Dominique Thalmann, juriste; 2º partie d'une conférence consacrée à la retraite des femmes et à ses aspects juridiques: ressources financières, situation des femmes divorcées ou veuves, etc. Mercredi 7 avril, de 20 heures à 22 heures, Maison de la Femme, av. Eglantine 6, Lausanne.

«Croire est une violence, ne pas croire est une souffrance», par Christophe Gallaz, dans le cadre des *Théo-Cafés*, mardi 27 avril, de 19h15 à 20h45, bd de Grancy 54.

Musique

«*Duo violon et piano*, par Isabel Nigelan et Mommertz Dirk, dans le cadre des *Rencontres musicales du CHUV*, dimanche 11 avril, à 16h, auditoire César-Roux. Entrée libre.